

Compte-rendu

Séance du 1^{er} juillet 2020

Le premier juillet deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2020, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme ROUTIER, M. BIGOT, Mme LIARD, M. PINHO, M. HAUTON, M. RIVIERE, M. LEMAIRE, M. BOUÉ, M. HAREL, M. BEQUET, Mme PILU, Mme TESSIER, M. de COLOMBEL, Mme NADO, M. GOURDEL.

Etaient absents et excusés : Mme HERVIEUX (Pouvoir à M. ROMAIN), Mme NOËL, Mme MORIN, Mme GAILLARD (Pouvoir à Mme ROUTIER), Mme FOUCHER (Pouvoir à Mme LIARD), Mme TASSUS (Pouvoir à M. GOURDEL).

Secrétaire de séance : Mme PILU

QUORUM ET OUVERTURE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

1°) FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à la majorité (moins 4 contres), décide :

- **DE FIXER** pour 2020 les taux locaux d'imposition comme suit :

	Taux 2020
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	19,56 %
TAXE FONCIERE SUR LE NON-BATI	28,70 %

2°) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide de modifier le budget général comme suit :

Budget Général :

Dépenses de fonctionnement	Modifications décidées
023 Virement à la section d'investissement	+ 20 230 €
Recettes de fonctionnement	
73111 - Taxes foncières et habitation	+ 12 059 €
74834 - Etat compensation T.F	+ 73 €
74835 - Etat compensation T.H	+ 8 098 €
Dépenses d'investissement	
530 - 2138 - 511 GYMNASE	+ 8 700 €
710- 2041412 - 710 Fond de concours VOIRIE	+ 11 530 €
Recettes d'investissement	
021 - Virement de la section de fonctionnement	+ 20 230 €

3°) FIXATION DES TARIFS POUR 2021

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs listés ci-dessous à compter du 1er janvier 2021 :

Désignation	Unité	2020	Proposition 2021
		TTC	TTC
Eau			
Abonnements particuliers et branchements communaux			
consommation de 0 à 1000 m3	m3	0,1400	0,1400
consommation de 1001 m3 et au-delà	m3	0,3910	0,3910
abonnement		12,7370	12,7370
Eau. en gros		0,6230	0,6230
Vente d'eau SIAP l'Ortier m3		0,2690	0,2690
Abonnements industriels			
le m3		0,4375	0,4375
Abonnement		578,00	578,00
Assainissement			
consommation < à 6 000 m3	m3	1,1788	1,1788
consommation > à 6 000 m3	m3	0,8600	0,8600
abonnement		41,4510	41,4510
matière de vidange / m3		5,8230	5,8230

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

4°) CONVENTION D'AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental ci-jointe avec le Département de l'Orne,
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

5°) RESSOURCES HUMAINES : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'ORNE POUR PROCEDER A LA PASSATION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

. **DE CHARGER** le Centre de Gestion de l'Orne de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques devant être pris en charge par la Ville de Vimoutiers en application des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la loi n°84-53 précitée, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires concernant les agents affiliés ou non à la C.N.R.A.C.L.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Ville de Vimoutiers une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : La durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021 ;

6°) MISE EN PLACE DU PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE – CONVENTION AVEC L'ANTAI

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention avec Mme la Préfète de l'Orne agissant au nom et pour le compte de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Vimoutiers,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

7°) PROTOCOLE Etablissant UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à la majorité (moins 4 contres), décide :

- **D'APPROUVER** l'instauration d'un dispositif de participation citoyenne sur la commune de Vimoutiers,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer le protocole établissant ce dispositif de participation citoyenne et toutes les pièces s'y rapportant, avec le représentant de l'Etat.

8°) CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

De dresser la liste de présentation suivante :

Martine LECOMTE	Annie AROSTEGUI
Bertrand de COLOMBEL	Philippe BELLAIS
Luc BEQUET	Geneviève BELLANGER
Michel GESLIN	Delphine BAMAS
Gérard PENLOUP	Joël TRECHE
Hubert MARTIN	Pierre RENAULT
Jean-François BELLIERE	Claude FERREY
Thierry COUPEAU	Philippe GUILLOU
Virginie LECERF	Vincent TARGAT
Chantal AIRIEAU	Ginette SCHREIBER
Geneviève LEBRETON	Catherine CENDRIER
Patrice VALETTE	Nicolas BRUNAZZI
Jérôme LERATE	Marcel CHATELAIS
Christophe DURVILLE	Pascal BLIN
Loetitia JAY	Philippe TOUCHAIN
Micheline MUTRELLE	Jean-Pierre GAUTARD

9°) MARCHES PUBLICS : LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2019

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, prend acte de la communication qui lui a été faite de la liste des marchés notifiés par la ville, au cours de l'année 2019, ci-dessous :

1 Accessibilité mairie :

<i>Désignation du marché</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Soldé/ non soldé</i>	<i>Date du marché</i>
Coordonnateur SPE	MAPA	Morisset Marc Coordination	61220 POINTEL	2 004,00	Non soldé	25.01.2019
Travaux lot 1	MAPA	Martin Constructions	61120 VIMOUTIERS	81575,46	Soldé	10.07.2019
Travaux lot 2	MAPA	Neuville Couvertu	61120 VIMOUTIERS	13 224,00	Soldé	10.07.2019
Travaux lot 3	MAPA	Martin Constructions	61120 VIMOUTIERS	4 494,54	Soldé	10.07.2019
Travaux lot 4	MAPA	MAPC Menuiserie	61120 VIMOUTIERS	45 613,54	Soldé	10.07.2019
Travaux lot 5	MAPA	Verseron SA	61120 VIMOUTIERS	28 535,15	Soldé	10.07.2019
Travaux lot 6	MAPA	Eiffage Energie	14730 GIBERVILLE	13 080,00	Non soldé	10.07.2019
Travaux lot 7	MAPA	Thyssenkrup ascenseurs	76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	22 530,00	Soldé	10.07.2019

2 Etude des travaux de conservation, de restauration et de mise en valeur du Char Tigre I de Vimoutiers :

<i>Désignation du marché</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Soldé/ non soldé</i>	<i>Date du marché</i>
Maîtrise d'œuvre	MAPA	SARL Régis Martin	27810 MARCILLY SUR EURE	108 708,00	Non soldé	04.06.2019
Maîtrise d'œuvre	MAPA	Asselin Economiste SARL	91410 DOURDAN	35 292,00	Non soldé	04.06.2019

3 Réalisation et pose d'une structure artificielle d'escalade :

<i>Désignation du marché</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Soldé/ non soldé</i>	<i>Date du marché</i>
Tavaux	MAPA	Escatech	62138 AUCHY LES MINES	86 036,40	Non soldé	10.09.2019

4 Travaux et mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection :

<i>Désignation du marché</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Soldé/ non soldé</i>	<i>Date du marché</i>
Travaux tranche ferme	MAPA	Citéos Ingénierie	14123 IFS	119 207,04	Non soldé	11.12.2019
Travaux tranche optionnelle	MAPA	Citéos Ingénierie	14123 IFS	34 364,42	Non soldé	11.12.2019

10°) ASSOCIATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention à BATIMENT CFA NORMANDIE - 72610 SAINT PATERNE, d'un montant de 50 €, pour la scolarisation d'un apprenti demeurant à VIMOUTIERS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de ces subventions.

Séance levée à 21 h 35

VILLE DE VIMOUTIERS
-Loi du 2 mars 1982
Acte publié le 2 juillet 2020
Acte notifié le